

Rythmes scolaires Du RIP du Tannenwald (Dimbsthal-Hengwiller-Reinhardsmunster)

Compte-rendu de réunion du 23 Avril 2015 20h en mairie de Dimbsthal

A l'ouverture de la séance étaient présents :

Claude Schmitt (mairie de Dimbsthal), Yves Srevaux (adjoint au maire de Dimbsthal)
Odile Blaes (présidente du SIVU du Tannenwald et conseillère municipale de Reinhardsmunster)
Marcel Blaes (mairie de Hengwiller)
Sabine Sommer, Françoise Roedinger, Véronique Lauth, Sandrine Demengeon (enseignantes du RPI du Tannenwald)
Claire Attali, Claire Hiegel, Régine Kieffer, Sandra Hummel, Audrey Mahon, Youssef Lalliti (représentants des parents d'élèves)
Maryse Zimmermann (Inspectrice de l'éducation nationale pour la circonscription de Saverne)
Frédérique Dietrich (Coordinatrice Périscolaire Arc-en-ciel) et Mélanie Martin (Directrice périscolaire de Reinhardsmunster)

Absents/excusés : Marcel Stengel (mairie de Reinhardsmunster)

M. Schmitt, maire de Dimbsthal, accueille l'ensemble des participants, présente rapidement les objectifs de la réunion à savoir l'organisation des rythmes scolaires et des NAP (nouvelles activités périscolaires) pour la rentrée scolaire 2015-2016.
Un tour de table est fait, afin de permettre à l'ensemble des participants de se présenter.

En introduction de la réunion, Mme Hiegel (représentant des parents d'élèves) présente à Mme Zimmermann (Inspectrice académique du secteur) les raisons pour lesquelles sa présence a été sollicitée. Suite aux demandes de nombreux parents de revoir le rythme scolaire en raison de la fatigue des enfants, d'une part, et, d'autre part, un questionnement sur la mise en place des NAP, les représentants des parents d'élèves ont pris l'initiative de faire remplir un questionnaire aux parents pour connaître leurs besoins, difficultés et attentes en termes de rythmes scolaires et NAP.
Le questionnaire a mis en évidence que 80 % des familles souhaitent revenir sur les horaires actuels et les dispositifs emportant une majorité sont :

- Proposition 1 : Horaires actuels (les lundis-mardis-jeudis) + classe le mercredi matin (env 1h30) et activités péri éducatives + classe le vendredi matin et classe le vendredi AM (env 1h30) et activités péri éducatives
- Proposition 2 : Déplacer les cours du mercredi matin au samedi matin

C'est sur la base de ces éléments que les parents d'élèves et maire des 3 communes souhaitent échanger avec Mme l'inspectrice afin de pouvoir apporter des réponses aux parents et organiser la prochaine rentrée scolaire.

Rythme scolaire: les grands axes du décret n°2013-77 du 23 janvier 2013

Mme Zimmermann, reprend les grands axes du décret relatif au temps scolaire :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- tous les élèves bénéficient de 24 heures de classe par semaine
- la journée d'enseignement est de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum
- la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1h30.
- des activités pédagogiques complémentaires viennent s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire.

Le principe des 9 demi-journées et celui des 24h d'enseignement hebdomadaire ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation. Les 5 matinées sont obligatoires dans toutes les communes, dans toutes les écoles, pour tous les enfants.

Il est possible de solliciter des dérogations à certains principes fixés par le cadre national. Elles doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial (PEDT) et présenter des garanties pédagogiques suffisantes. Les demandes de dérogation peuvent concerner la mise en place d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin, l'augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5 heures 30 ou celle de la durée de la demi-journée pour la porter à plus de 3 heures 30.

Modalités du renouvellement de l'expérimentation / PEDT

Actuellement le RPI du Tannenwald fonctionne dans le cadre de l'expérimentation qui a été accordée par le Recteur de l'Académie pour une durée d'un an, à savoir l'augmentation de la durée de la journée d'enseignement à 6 heures au lieu de 5h30, permettant ainsi de libérer une demi-journée, soit le vendredi AM dans notre regroupement, et ceci afin de faciliter la mise en place de NAP (nouvelles activités périscolaires).

Mme Zimmermann précise que les mairies du RPI du Tannenwald ont reçu un courrier daté du 13.04.2015 de la direction académique leur demandant de se déterminer par rapport à l'organisation retenue pour l'année prochaine avant le 15 juin prochain. La demande de reconduction éventuelle de l'expérimentation devra être accompagnée d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) afin que la commune puisse bénéficier du fonds de soutien accordé par l'Etat pour l'an prochain (50 euros par enfant pour l'année).

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

La prise de décision de la reconduction de l'expérimentation revient aux maires des trois communes. Bien entendu c'est la direction académique qui statuera au final suite aux propositions des maires.

2 situations sont possibles :

- revenir au cadre général, à savoir **des journées d'enseignement de 5h30 maximum** et des demi-journées de 3h30 maximum. Cela se traduit par une réduction des journées scolaires avec la fin des cours vers 15h30. Des NAP pourraient être mises en place après l'école.
- ou demander le renouvellement de l'expérimentation, c'est-à-dire rester au rythme actuel, et dans ce cas-là, la demande doit être accompagnée d'un PEDT.

Mme Hummel demande si la mise en place d'un PEDT est obligatoire si on veut renouveler l'expérimentation (c'est-à-dire rester au rythme actuel et ne pas avoir cours le vendredi AM).

Mme Zimmermann répond que cette expérimentation a été accordée à certaines communes, afin que ces dernières puissent avoir la possibilité de regrouper des activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité. Il faut donc être en cohérence avec les objectifs poursuivis par l'Education Nationale ; la demande d'expérimentation doit prendre en compte les temps péri-éducatifs des enfants.

M. Schmitt intervient en précisant qu'il lui est difficile de trancher sans avoir l'avis des parents d'élèves. Les autres élus partagent ce point de vue.

Mme Zimmermann insiste sur le fait qu'il faut avant tout prendre en compte l'intérêt de l'enfant, si cette réforme a été mise en place c'est avant tout pour favoriser l'apprentissage des enfants. Selon des

experts, des chronobiologistes, l'allègement des journées de classe et les enseignements programmés à des moments où la faculté de concentration des élèves est plus grande, servent à améliorer les conditions de réussite de tous les élèves et renforcer leur plaisir d'apprendre. Les activités éducatives périscolaires et extrascolaires contribuent à l'épanouissement physique et psychique des jeunes.

Questionnements quant aux rythmes scolaires suggérés suite au questionnaire

Par rapport aux propositions retenues par les parents d'élèves du RPI du Tannenwald, Mme Zimmermann répond :

Proposition 1 : Le rythme de classe serait beaucoup trop court le mercredi matin. Les enfants auront à peine le temps de se mettre au travail que les cours seront déjà terminés. Pour un bon apprentissage ce système n'est vraiment pas approprié. Les enseignantes partagent ce point de vue. Les représentants de parents d'élèves expliquent que cette proposition avait été faite pour faciliter l'accès aux NAP, puisque les enfants seraient déjà tous sur place le mercredi matin et le vendredi AM.

Proposition 2 : La demande de reporter les cours du mercredi matin au samedi matin n'est pas envisageable car cela n'est possible que dans les secteurs de collège qui travaillent le samedi.

→ Il semble donc que nous ayons le choix entre rester au rythme actuel (avec une obligation de mise en place de NAP le vendredi AM) ou adhérer au cadre général.

M. Stevaux interpelle Mme Zimmermann sur le bien fondé de cette réforme.

Mme Zimmermann répond que les journées sont plus courtes, donc moins fatigantes. Le fait qu'il n'y ait plus de coupure le mercredi permet une régularité du rythme de l'enfant. **Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.** Si les journées ont été raccourcies c'est avant tout pour favoriser la mise en place de NAP et ainsi pouvoir donner accès à tous les enfants, de toutes catégories sociales, à des activités péri-éducatives. Cette réforme est là pour favoriser la réussite scolaire de tous. Ces activités offrent aux enfants un complément de culture et de connaissances, que l'Education Nationale et les parents d'élèves n'ont pas nécessairement la possibilité, les moyens ou le temps d'apporter.

Les représentants des parents d'élèves précisent qu'ils ont d'ores et déjà pris contact avec des associations pour mettre en place des activités péri-éducatives. L'Université Populaire sans Frontières propose également un programme d'activités dans ce cadre-là.

Ce que l'organisation des rythmes scolaires et des NAP sous-entend

Le choix d'un rythme scolaire et la mise en place de NAP nécessitent une réflexion en termes de :

Lieu des activités : si le choix se porte sur le vendredi AM pour la mise en place des NAP, aucune activité ne pourra se faire dans les salles des fêtes des villages, car les salles sont souvent louées à des personnes pour le week-end et le vendredi est souvent consacré aux préparatifs des fêtes.

Il reste donc le périscolaire, mais dans ce cas vu la configuration et l'exiguïté du lieu, les places sont très limitées et les activités restreintes (très peu d'activités sportives...)

Si les NAP sont organisées dans la semaine après les cours, les élus des communes peuvent plus facilement mettre à disposition les salles des fêtes, néanmoins uniquement les mardis et jeudis pour Hengwiller.

Des activités pour tous ? Mme Zimmermann suggère de ne pas forcément proposer d'activités pour les enfants de maternelle, du moins petite et moyenne section.

Transport : Il s'agit de la principale difficulté pour notre regroupement.

Si les activités ont lieu le vendredi après-midi, ce sont les parents qui devront assurer le transport (emmener les enfants sur le lieu d'activités à 13h30 et les rechercher en fin d'activité). En effet le coût

du transport serait trop important à porter pour les communes et le Conseil Départemental (anciennement Conseil Général) ne mettra pas en place de transport.

Par contre si les activités ont lieu à l'issue des cours, les enfants pourraient bénéficier du transport mis en place par le Conseil Départemental pour se rendre aux différents endroits, cependant les parents devront s'engager à récupérer leurs enfants sur le site de l'activité, qu'il soit à Dimbsthal, Reinhardsmunster ou Hengwiller. En effet, pour une question de coût il n'est pas possible d'envisager un transport scolaire à l'issue des activités.

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants pour les 6 ans et plus.

Participations des enseignantes au PEDT : les enseignantes peuvent participer au PEDT mais les heures ne doivent pas être imputées sur le temps consacré aux APC.

Suivi des activités : cela demande une grande logistique aussi bien administrative que sur le terrain. Il faut gérer les inscriptions aux activités, l'encaissement (si les activités sont payantes), vérifier que tout est en place avant chaque activité, être présent en cas de problème.

Mme Blaes présidente du SIVU ne sait pas qui pourrait gérer ça.

Participation financière : il semblerait, suite au questionnaire que de nombreux parents soit disposés à participer financièrement aux activités. La participation de l'Etat (50 € / enfant par année) ne suffirait de toute façon pas à couvrir tous les frais liés à ces activités péri-éducatives. Une participation financière serait donc demandée aux parents.

Fonctionnement du périscolaire : Mme Dietrich précise qu'il n'y aura pas forcément de doublon du périscolaire si des NAP sont mis en place, soit l'enfant va à l'activité prévue, soit il rentre chez lui. Le périscolaire prendra très certainement le relais après les NAP, mais à valider une fois que les rythmes scolaires seront définis.

Conclusion

La décision finale revient aux maires des 3 communes qui ont le soucis de prendre en compte les demandes des parents mais les difficultés d'organisation, de coûts détermineront le choix final qui sera discuté lors d'une prochaine réunion le 5 mai. M. Rémy Lehmann de Thal-Marmoutier sera invité à cette réunion afin de présenter les différentes activités misent en place dans leur RPI.

Point de vigilance : les contraintes étant nombreuses pour les parents, les enfants, les mairies (coût, intervenants, transport, disponibilité des salles, ...) la solution adoptée ne pourra pas, au final, satisfaire 100% tous les parents d'élèves.